



Kiné, IDE : Mise en Place des Conseils de l'Ordre A qui le tour ?

Les élections pour l'ordre des Masseurs Kiné ont eu lieu en juin 2006. Malgré la faible participation des professionnels (et plus particulièrement des salariés), cette instance prétend représenter tous les Masseurs-Kiné et gérer la profession .

En septembre a eu lieu le vote par l'Assemblée Nationale du projet de loi pour la création d'un Conseil de l'Ordre des Infirmiers. La problématique est la même que pour les Masseurs-Kiné.

Prenant le prétexte que les IDE n'ont pas d'instances de représentation (ce qui est faux), un groupuscule de directeurs des soins veut faire main basse sur la profession .

C'est le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière qui a élaboré les décrets de compétence et de déontologie . Ce conseil regroupe les syndicats et les associations professionnelles. Il suffit donc de le convoquer régulièrement pour discuter des problèmes spécifiques des IDE.

En outre ce Conseil de l'Ordre prétend jouer un rôle disciplinaire, ce qui fait double emploi pour les salariés puisque ceux-ci ont des représentants du personnel qui siègent dans les Commissions Administratives Paritaires (carrières, discipline....) et les défendent alors que l'ordre les sanctionnera !

A partir de maintenant, il faut payer pour travailler !!! (le diplôme n'est plus suffisant) ce qui est contraire aux recommandations du bureau international du travail.

Les salariés kinésithérapeutes viennent de recevoir leur avis de paiement de leur cotisation qui, cette année par dérogation s'élève à 200€ (300€ pour les libéraux). De plus, cette dérogation ne sera pas éternelle : à terme les salariés seront alignés sur les libéraux. Gageons que celle-ci sera réévaluée à la hausse.

SUD santé a interpellé la direction générale qui reste silencieuse.

SUD santé défendra tous les salariés qui refusent la cotisation obligatoire à l'ordre.

Adhérer à un syndicat ou une association est un acte volontaire et démocratique.

Être obligé de payer pour un ordre est un recul inacceptable de la démocratie .

Et après, ce sera le tour de qui ? Toutes les professions paramédicales peuvent s'attendre à y avoir droit. Ne serait-il pas préférable d'avoir des négociations sérieuses sur la revalorisation des salaires, les conditions de travail et l'emploi plutôt que de créer des Ordres .

Pour toutes ces raisons, nous appelons les Masseurs-Kiné et par la suite les IDE à boycotter le paiement de cette cotisation au Conseil de l'Ordre de leur profession.

octobre 2006